

DÉCLARATION FORMATION CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE AVANT LA DATE BUTOIR

À tous les membres de la Régionale Saguenay-Lac-St-Jean,

Nous approchons à grand pas la **première date butoir** (31 mars 2013) pour l'inscription de nos activités de formations à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Plusieurs d'entre vous n'êtes pas certains du processus pour l'inscription de vos activités ou n'avez pas encore comptabilisé vos heures. Le tout est très facile, il suffit d'aller sur le site web de l'Ordre des ingénieurs du Québec et, une fois que vous vous êtes identifié, il y a un onglet « Déclaration formation continue » à la gauche. Le processus est assez facile à suivre. Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible.

Afin de remplir le formulaire, il faut avoir suivi des formations qui nous permettent de maintenir, mettre à jour, améliorer et approfondir les compétences liées à l'exercice de leurs activités professionnelles. C'est activités font partie de notre développement depuis toujours, maintenant nous avons l'obligation de les consigner.

Plusieurs types de formation sont possibles, mais il existe des restrictions aux nombres d'heures admissibles selon le type de formation. Certains types de formations peuvent être facilement oubliés comme :

- Cours de langue parlée et écrite ;
- Cours offerts par le centre de formation en entreprises (travail en hauteur, induction) ;
- Midi technique en entreprise (pas de présentations de vente de produits);
- La rédaction et la publication d'articles et d'ouvrages spécialisés;
- Rencontre organisée avec ordre du jour et compte rendu de réunion entre au moins deux ingénieurs discutant d'aspect technique de leur profession;
- La participation à des projets de recherche et à des activités d'autoapprentissage

Bien sur les cours de type plus classique sont admissibles, tel que :

- Cours offerts par un établissement spécialisée offrant des activités de formation
- Formations offertes en cours d'emploi par un employeur;
- La participation à des conférences, ateliers, séminaires, colloques ou congrès

Pour ceux qui auront de la difficulté à remplir ces heures il reste encore **deux des meilleurs cours du Colloque 2012** qui se donneront à l'hôtel Delta le 27 mars, 2013.

N'oubliez pas de faire la **formation obligatoire « Cours sur le professionnalisme »** sur le site web <https://formation.oiq.qc.ca/>. Cette formation vous donne un 2.5 heures de formation pour cette période.

Pour compléter les exigences de 30 heures de formation, il faut faire preuve d'imagination, nous participons constamment à des activités d'apprentissage.

Comité formation continue et conférence